

PROTECTION ANTI RONGEURS

PRÉPARATION ACTIVE SOUS FORME D'AÉROSOL
DESTINÉE À PROTÉGER LES MATÉRIAUX
CONTRE LES RONGEURS

FORMULE EXCLUSIVE



Composition

Contient une résine de protection.

Action

La solution vaporisée contient une résine qui va se déposer sur les matériaux pour les protéger. Une fois traités, les matériaux ne pourront plus être détériorés par les rongeurs. Protection longue durée, simple et rapide.

Mode d'emploi

DIGRAIN® PROTECTION ANTI RONGEURS peut être appliqué dans les habitations, greniers, caves, abris de jardin, véhicules et équipements (voitures, bateaux, camions, motos, quads, motoculteurs, nettoyeurs haute pression, etc).

Évite la dégradation des isolations et des installations électriques. Réduit les risques de détérioration des matériels, de pannes ou de courts-circuits électriques.

Application préventive sur gaines plastiques, durites caoutchouc, gaines de câbles électriques ou de câbles de transmission, mousses d'isolation, etc.

Agiter avant emploi. Vaporiser directement les surfaces à environ 30 cm. Laisser sécher complètement. Une fois sèches, les surfaces sont recouvertes avec un film protecteur.

! NE PAS VAPORISER SUR DES CÂBLES SOUS TENSION !

Vaporiser à l'écart de tout appareil électrique ou moteur en fonctionnement ou encore chaud. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée.

Référence et conditionnement

Réf. R8045 : Aérosol de 500 ml - Carton de 12 unités

Précautions d'emploi

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Éviter toute exposition inutile. Porter un équipement de protection adapté (vêtement, gants et masque approprié). Il est toujours conseillé de réaliser un test sur le support. Faire un essai dans un endroit discret ou un exemplaire du support non posé avant d'entreprendre la totalité du traitement.

Après utilisation, rincer immédiatement le matériel et les équipements à l'eau.